

## Faire connaître sa situation professionnelle

L'équipe Prescrire apprécie de savoir pour qui elle travaille. En particulier, cela lui permet d'adapter ses productions aux besoins de celles et ceux qui les utilisent.

Faire connaître sa situation professionnelle à *Prescrire* permet aussi de payer le juste prix.



Zéro publicité, zéro subvention : les abonnements à *Prescrire*, les inscriptions aux programmes de formation et les ventes des autres productions *Prescrire* sont les seules ressources budgétaires de l'Association Mieux Prescrire, association sans but lucratif.

Mais aussi zéro gaspillage, gestion serrée : les prix de vente des productions *Prescrire* sont le reflet fidèle de leur prix de revient. Les objectifs sont la pérennité de *Prescrire*, et la réalisation des projets et améliorations qui répondent aux demandes des abonnés. Pour cela, il faut maintenir des budgets équilibrés, tout en dégagant des capacités d'autofinancement et d'investissement (a).

### Des tarifs adaptés aux situations professionnelles

Au-delà d'établir des prix au plus juste, *Prescrire* s'efforce de favoriser l'accès à ses contenus pour tous, en adaptant ses tarifs et les conditions de paiement aux revenus moyens des professionnels de santé : la politique tarifaire de *Prescrire* se veut équitable. Les tarifs de la revue *Prescrire* et leurs champs d'application sont publiés chaque mois dans la Lettre aux Abonnés insérée en pages centrales de la revue, et l'ensemble des tarifs figure en permanence sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org).

Ainsi, le tarif étudiants concerne les étudiants, avant la thèse quand leur cursus en comporte une, sur présentation annuelle de la carte d'étudiant en cours de validité ; en l'absence de justificatif, c'est le tarif normal qui s'applique.

L'ajustement des tarifs, à la baisse comme à la hausse, ne peut se faire que si les abonnés signalent leur changement de situation : merci d'y penser !

**Pour contacter le service Relations Abonnés voir en page III de cette Lettre aux Abonnés.**

### Prescrire

a- Lire les bilans des finances de l'Association Mieux Prescrire publiés dans chaque numéro de mars de *Prescrire*, et en accès libre sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)